



Union Nationale des Syndicats Autonomes

UNSA Finances, Industrie et Services du Premier Ministre

6 rue Louise Weiss - Bat. Condorcet - Teledoc 322
75013 PARIS

Tél : 01.44.97.30.57 ou 01.44.97.30.65

Télécopie : 01.44.97.30.58

E-mail : federation-unsas@syndicats.finances.gouv.fr

COMMUNIQUE UNSA FINANCES

LA FEDERATION UNSA FINANCES ET SERVICES DU PREMIER MINISTRE NE SE SATISFAIT PAS DU CALENDRIER DE REFONTE DES GRILLES INDICIAIRES

Le 15 avril 2015, le ministère de la Fonction publique et la DGAFP ont proposé dans le cadre de la négociation sur l'avenir de la fonction publique un calendrier de rénovation des grilles indiciaires qui débiterait en 2016 pour s'étaler jusqu'en 2022.

Le ministère de la Fonction publique lors de cette réunion a proposé une intégration d'une petite partie des primes dans le traitement indiciaire des fonctionnaires.

Sur la forme, la fédération UNSA Finances et Services du Premier ministre a toujours été favorable à une rénovation des grilles indiciaires (figées depuis trop longtemps) et pour une intégration des primes aux salaires .

Cette séquence de la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations permet d'y voir plus clair sur les positions de l'administration et sa volonté d'engagement à améliorer les rémunérations des fonctionnaires.

Pour l'UNSA Finances, il y a loin de la coupe aux lèvres. Les objectifs de la Fonction publique qui se voulaient ambitieuse au départ en rénovant les grilles de rémunérations et en voulant intégrer les primes dans le salaire se révèlent au final fort décevants.

Tout d'abord, les dates proposées pour la mise en œuvre de la rénovation des grilles ne sont pas réalistes, l'urgence est de procéder le plus tôt possible à une rénovation de la grille indiciaire de la catégorie A qui depuis une dizaine d'années n'a pas évolué surtout en ce qui concerne le A type.

L'UNSA Finances propose de traiter simultanément en 2016, les grilles indiciaires des catégories A et B et de s'attaquer dès 2017 à la grille indiciaire de la catégorie C.

Le taux de primes que le ministère de la Fonction publique paraît disposer à intégrer aux salaires est très insuffisant pour notre fédération :

Ce qui est proposé par le ministère :

Catégorie A : 289 € brut annuel (7 points d'indice majoré)

Catégorie B : 270 € brut annuel (5 points d'indice majoré)

Catégorie C : 167 € brut annuel (3 points d'indice majoré)

La fédération UNSA Finances constate que la part des primes dans la rémunération des personnels de Bercy a au fil des années pris de plus en plus d'importance

Aussi nos collègues qui font valoir leurs droits à la retraite subissent une très importante dégradation de leur pouvoir d'achat du fait de la non-prise en compte des primes dans le calcul de leur pension.

L'UNSA Finances revendique un calendrier de rénovation plus conforme aux attentes du personnel et une véritable intégration des primes dans le salaire, celle qui nous est proposé est trop infime..

Les propositions actuelles de la Fonction publique sont à nos yeux nettement insuffisantes.